



# sur les traces du renard

Curieusement, si le lion se retrouve assez fréquemment dans les armoiries de communes, certainement à cause de ce qu'il symbolise (force, courage, etc.), le renard quant à lui ne figure que dans deux blasons des communes vaudoises: Bassins et Rennaz. Il faut avouer que notre goupil n'a pas bonne presse au rayon des symboles. Ruse, sournoiserie, veulerie ne sont pas des qualificatifs très flatteurs mais souvent utilisés pour décrire notre animal.

«Qui vais-je tromper, duper, bafouer au péril de ma vie et pour l'amour de ma dame et de mes enfans?» Ainsi parle de lui Messire Renart dans le roman du même nom.

Buffon disait cependant de lui dans son *Histoire naturelle* «qu'il est fameux par ses ruses et mérite en partie sa réputation, ce que le loup ne fait que par la force, il le fait par adresse». Pour Buffon, le renard est l'animal noble par excellence.

Detschudi (1859) dit de lui: «Doué d'une excellente mémoire, surtout locale, il est inventif, patient, résolu, excellent sauteur, il rampe, il nage, il marche sans faire de bruit; bref, il réunit toutes les conditions voulues pour être un filou de mérite; il a même l'humour, la nonchalance blasée, les manières engageantes d'un véritable artiste en escroquerie...» Pour lui, le renard met toutes ses qualités au service du mal, mais n'en reste pas moins sympathique.

Robert Hainard (1971) rappelle que l'ambiguïté du personnage dans la littérature est frappante, et c'est sans doute la raison pour laquelle on ne le retrouve pas plus souvent sur les armoiries communales ou familiales.





## Le quartier et les tours de Valmont

En 1956, un concours d'idées est ouvert pour l'aménagement du domaine de Valmont. L'étude définitive, entreprise par le service d'urbanisme de la Ville en collaboration avec un atelier d'architecture de la place, aboutit à la légalisation d'un plan de quartier en 1958. Encadré à l'est et à l'ouest par deux vallons richement boisés et arrosés, Valmont se développe en un plateau largement ouvert sur les Alpes de Savoie et le lac.

L'idée directrice de la composition a été de libérer entièrement le plateau afin de créer un parc-belvédère tout en conservant la vue. Après démolition de la maison paysanne de la seconde moitié du

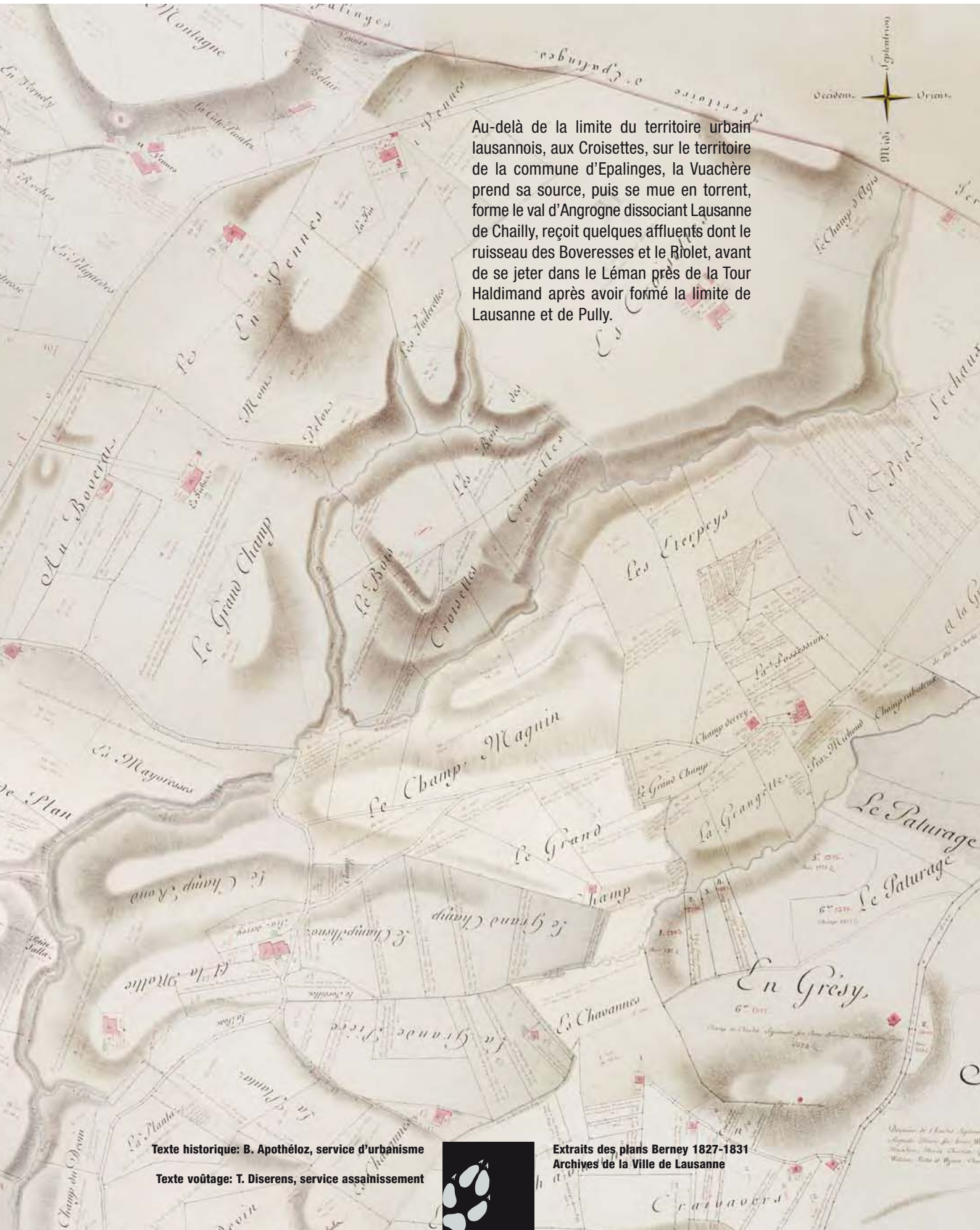
XIX<sup>e</sup> siècle, trois immeubles tours de 16 étages, dans la partie nord du quartier, orientés au sud, et un bâtiment à double orientation de 9 étages, à l'ouest, sont construits. Afin de laisser l'espace dégagé vers le lac, la composition est complétée par un bâtiment de 6 étages situé dans la partie inférieure du terrain et orienté au sud-ouest. La superficie totale est de 7,5 hectares mais la surface construite n'est que de 7% de la surface du terrain.

Avec ses 431 appartements de 1 à 6 pièces, ce quartier peut accueillir plus de 1800 habitants.





# Passerelle de Valmont Valmont / plan Berney 1827 - 1831



Au-delà de la limite du territoire urbain lausannois, aux Croisettes, sur le territoire de la commune d'Epalinges, la Vuachère prend sa source, puis se mue en torrent, forme le val d'Angrogne dissociant Lausanne de Chailly, reçoit quelques affluents dont le ruisseau des Boveresses et le Riolet, avant de se jeter dans le Léman près de la Tour Haldimand après avoir formé la limite de Lausanne et de Pully.

Texte historique: B. Apothéloz, service d'urbanisme  
Texte voirie: T. Diserens, service assainissement

Extraits des plans Berney 1827-1831  
Archives de la Ville de Lausanne





**Voûtage sous l'autoroute**  
Réalisé lors de la construction de l'autoroute N9, le voûtage de Valmont, long de 120 mètres, présente la particularité d'avoir une section rectangulaire (hauteur de 2,60 mètres et largeur de 1,50 mètre). Il intègre un collecteur d'eaux usées et récupère également les eaux de ruissellement de l'autoroute. En amont, un dégrillage grossier permet de retenir les branches et troncs d'arbres avant qu'ils n'obstruent le voûtage.

